DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

CANTON DE VALENCIENNES-SUD
MAIRIE DE MONCHAUX SUR ÉCAILLON
(59224)

COMPTE RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars à 19h00, le conseil, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Présents : DE MEYER Bernard, FAUQUEUX Anne Marie, ARNOULD Michel, HENNION Éric, METAYER Jean Maurice, GOURDIN Alison, DUJARDIN Stéphane, LUBERDA Sandrine, SILLE David, TAISNE Dominique, FLATRES Pascal, BURTIN Françoise, POHU Gérard, HAMIEAU Maud, SALIGOT Roger.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme HAMIEAU Maud

Date de convocation et d'affichage : 24/03/2017

Approbation du compte rendu précédent.

N° 2017DELIB0008 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est précisé que les membres intéressés non pas pris part à la délibération. Le choix de ne voter aucune augmentation est en accord avec la baisse des dotations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide, à l'unanimité des votants, d'accorder le versement de subventions détaillées ci-dessus :

- par **15 voix pour :**

Associations	Montant
Harmonie communale Monchaux Prouvy	1200 €
CAPER	400 €
AERO CLUB DU HAINAUT	200 €
La truite Monchaux Thiant	800 €
La vie douce	300 €
La belote Monchalsienne	450 €
Come pétanque	600 €
Papillons Blancs	150 €
Resto du Coeur	150 €
L'ENVOL	600 €

- par **14 voix pour** :

Associations	Montant	ne participant au vote
Les francs tireurs	600 €	M. David SILLE
La gymnastique Monchalsienne	200 €	Mme BURTIN Françoise

Reporte la décision sur la subvention à allouer à l'association « Loisirs, Fêtes et Culture Monchalsienne »

Précise qu'elles seront prévues au compte 6574 du BP 2017.

N° 2017DELIB0009 : DEMANDE SUBVENTION PARLEMENTAIRE – TRAVAUX EP RUE DU PONT (15 voix pour)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une subvention pourrait être accordée par Madame DUFOUR-TONINI, Député du Nord, sur sa Réserve Parlementaire pour les travaux de remplacement de l'éclairage public de la Rue du Pont.

La subvention sollicitée est d'un montant de 5 000.00 € pour coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 10 139.94 € HT.

Le Conseil Municipal est donc sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire :
- à solliciter une subvention de 5 000.00 € auprès de Madame le Député pour les travaux d'éclairage public de la Rue du Pont,
- à signer tous documents nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires à la demande de subvention susvisée.

N° 2017DELIB0010 : ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTATLE DU NORD (10 voix pour et 5 voix contre)

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1er janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts »,

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide**, à la majorité (10 voix pour - 5 voix contre) :

- **d'adhérer** à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord ;
- **d'approuver** les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence ;
- **d'approuver** le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune ;
- **de désigner** M. DE MEYER Bernard, Maire comme son représentant titulaire à l'Agence, et M. METAYER Jean Maurice comme son représentant suppléant.

N° 2017DELIB0011 : ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE ENERGIE – DESIGNATION D'UN REFERENT (15 voix pour)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public, dont elle est la coordonnatrice pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel et services associés à la fourniture de ces énergies.
Au regard de ses propres besoins, la commune de Monchaux sur Ecaillon a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de l'adhésion de la commune au groupement de commande des accords-cadres et marchés subséquents portant sur l'achat d'électricité et de gaz naturel,
- **Désigne** M. HENNION Eric comme personne référente au sein de notre commune,
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2017DELIB0012 : PROGRAMME « TEPV » - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTICULIERE DU 9 SEPTEMBRE 2015 (15 voix pour)

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a lancé en septembre 2014 un appel à projets « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte », visant à valoriser et encourager les initiatives territoriales de progrès environnemental et énergétique.

Valenciennes Métropole a répondu à cet appel à projets et a été déclarée lauréate le 9 février 2015 dans la catégorie « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Elle bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses actions répondant aux objectifs de la transition énergétique.

Une convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier a été signée le 9 septembre 2015 entre le Ministère de l'Environnement et Valenciennes Métropole. Elle précisait notamment les deux premières actions financées dans le cadre de ce programme : la création de la boucle cyclable Un'Escaut et l'acquisition de véhicules électriques dans le cadre du renouvellement de la flotte de l'agglomération (financement de 500 000€).

En février 2017, Valenciennes Métropole a sollicité une enveloppe supplémentaire d'un million d'euros afin d'aider les communes du territoire à réaliser des travaux de rénovation énergétique sur leurs bâtiments et à moderniser leurs installations d'éclairage public.

L'avenant à la convention qui formalise ce nouveau soutien a été signé par Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer le 27 février à Paris.

La commune a souhaité bénéficier de ce financement pour réaliser les travaux de :

- Action 3 : Rénovation de la salle des fêtes (isolation, éclairage intérieur)
- Action 4 : Rénovation de l'éclairage public : passage en LED (notamment rue Dupont et rue de Valenciennes)

A ce titre, une subvention TEPCV d'un montant de 20 000.00 € lui a été accordée (4 000,00 € au titre de l'action 3 et 16 000.00 € au titre de l'action 4).

La subvention octroyée par le Ministère devant permettre de financer rapidement des projets qui contribuent efficacement à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, la commune s'engage à réaliser ses travaux conformément aux fiches d'opérations standardisées du dispositif des certificats d'économies d'énergie. De plus, elle s'engage à ce que les travaux soient facturés avant fin 2017.

Sur ces bases, **le Conseil municipal**, à l'unanimité, décide **:**

- **D'approuver** l'avenant 1 à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » ;

- **D'autorise**r Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

N° 2017DELIB0013 : NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'AFR (14 voix pour)

Il y a lieu de renommer un représentant parmi l'ensemble du conseil municipal pour représenter la commune auprès de l'A.F.R. (Association Foncière de Remembrement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Désigne, avec Monsieur le Maire, Monsieur HENNION Éric comme représentant de la commune à l'AFR, ce dernier ne prenant pas part au vote.

N° 2017DELIB0014 : CESSION DE LA PLAQUE DE CUISSON DE LA SALLE DES FETES (15 voix pour)

Considérant que la plaque de cuisson de la salle des fêtes ne répond plus aux besoins et que son état ne permet plus de s'en servir en toute sécurité, il convient de la vendre ;

Considérant que le prix de vente a été fixé à 300 €, le prix de cession n'étant pas assujetti à la TVA compte tenu de l'affectation première du matériel à une mission de service public ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la vente du matériel ci-dessus au prix fixé de 300 € et sa sortie de l'inventaire communal ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

N° 2017DELIB0015 : TARIFICATION ENCART PUBLICITAIRE – JOURNAL MUNICIPAL (15 voix pour)

Comme chaque année, le conseil municipal élabore un bulletin municipal retraçant l'activité des services municipaux et des associations communales de l'année.

Pour réaliser ce bulletin, il est fait appel à un imprimeur qui réalise la mise en page et l'édition. Le financement pourrait être assuré par des insertions de publicités. La mairie se charge de la recherche des annonceurs et de l'émission des titres de recettes.

Le paiement s'effectue directement au Trésor Public, conformément à la réglementation de la comptabilité publique (décret n°62-1587 du 29 décembre 1962).

Il est précisé que ces recettes ne sont pas soumises à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'approuver cette proposition au tarif suivant :
  - **50 € pour un encart de 40mm x 90mm**
  - **100 € pour un encart de 148mm x 210mm (A5)**
  - **200€ pour un encart de 210mm x 297mm (A4)**
- **Dit** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal – article 7088.

N° 2017DELIB0016 : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. – SALLE DES FETES (15 voix pour)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la **D**otation d'**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux (DETR) visant à subventionner, entre autres, les équipements de la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention, au titre de la DETR 2017, pour les travaux de la Salle des Fêtes. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 240.000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** l'État au titre de la DETR 2017, pour l'attribution d'une subvention de 43.400,00 € HT pour **les travaux de la Salle des Fêtes** dont le montant total est estimé à 240.000,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

- Aide départementale	86 800 euros HT
- FSIC – Valenciennes Métropole	32 200 euros HT
- DETR	43 400 euros HT
- Autofinancement	77 600 euros HT
TOTAL	**240 000 euros HT**

- **D'autoriser** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

Le Maire

Bernard DE MEYER

MAIRIE DE MONCHAUX-SUR-ECAILLON * 59224 *